

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE

L'an deux mille douze, le 2 Juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATTMANN Sabine représentant M. CUGNET Gérard, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, ARNAUD Paul représentant Mme ISAIA Monique, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mmes JAUBERT Sylvie et ISAIA Monique.

Délibération N°2012/78

OBJET : TARIF BROCHURE «LES FORTIFICATIONS DE L'UBAYE »
VENTE A L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Vu la délibération en date du 30.8.1993 fixant le prix de vente au public de la brochure « Les Fortifications de l'Ubaye » à 25.00 F l'unité et aux libraires à 17.50 F l'unité.

Vu la délibération en date du 1.7.1998 appliquant à l'Association « Sabença de la Valeia » le tarif de vente consenti aux libraires,

Vu la délibération en date du 4.6.2002 fixant les tarifs en euros des produits vendus par le service Tourisme soit pour la dite brochure 3.81 € prix public et 2.70 € prix libraires et Association « Sabença de la Valéia »,

Vu la demande de l'Association du Patrimoine de bénéficier du tarif libraire pour la dite Brochure,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'appliquer le tarif libraire à l'Association du Patrimoine, soit un prix de vente de la Brochure Les Fortifications de l'Ubaye à **2.70 euros** l'unité TTC.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites chaque année au Budget Annexe Tourisme, Art 7088.

Ainsi Fait et Délibéré, en séance, Les Jour, Mois et An que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme

Le Président
M.LANFRANCHI



(Handwritten signature in blue ink)